



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 10 juin 2017

VOEU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

« Donner vie au « 1 % travaux publics pour l'art vivant » »

Le secteur des arts de la rue s'est fortement développé ces dernières décennies, en milieu urbain comme en milieu rural. Sa reconnaissance dans l'espace social et culturel révèle aujourd'hui un besoin collectif d'inviter l'action artistique et culturelle dans la fabrique de la ville. En effet, l'urbanité du 21^{ème} siècle ne peut plus se contenter de béton et de bitume pour habiter et circuler seulement. Elle nécessite plus que jamais une prise en compte de nos représentations vivantes. Les faiseurs d'espace public doivent donc s'approprier des démarches artistiques qui portent une réflexion active sur les espaces à vivre qu'ils modifient, créent ou aménagent.

L'inscription dans l'article 6 de la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016) d'un rapport sur l'opportunité de mettre en place un dispositif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1 % du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public, offre à la Fédération Régionale des Arts de la Rue l'occasion de proposer au Conseil Régional de Bretagne d'impulser la mise en place d'un nouveau dispositif « 1 % travaux publics pour l'art vivant ».

Ce 1% comprendrait les budgets de création ou rénovation de l'espace public, budgets de travaux de voirie, de réseaux souterrains, d'opérations d'urbanisme et d'aménagements urbains (ZAC, ZUP, ZI, ZAE, ...), de transports, etc., à l'exclusion des bâtiments publics déjà concernés par le 1% « Artistique ».

Plusieurs démarches animées par cette philosophie sont déjà à l'œuvre en région Bretagne (notamment à Brest métropole avec le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau et Passerelle Centre d'art contemporain autour de la Fabrique citoyenne et poétique des Capucins - démarche artistique participative et expérimentale visant à aménager les espaces publics du site des Capucins). A Rennes, suite aux états généraux de la culture en 2015, la ville a inscrit parmi ses cent engagements la possibilité de « Travailler à la sanctuarisation d'une partie des budgets de voirie pour des commandes ou des projets artistiques sous la forme d'un « 1% goudron » (ancienne appellation du dispositif).

Aussi, le Conseil Culturel invite la Région Bretagne à engager une politique volontariste dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif dont les contours restent encore à préciser. L'expérimentation positionnera ainsi la Bretagne comme Région pilote de l'action artistique dans l'espace public.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 62

Voix contre : 0

Abstentions : 0